



Heure commencée... contrat d'intérim journalier

Par **Heyju**, le **05/12/2013** à **16:53**

Bonjour à tous,

J'ai une question toute simple, je suis en intérim pour une entreprise, sur des contrats journaliers.

Sur mon contrat de mission, il est stipulé que je travaillerai de 5h30 à 12h30 soit 7h or on m'a demandé de travailler plus ce jour la, jusqu'à 13h45, soit 8,25h.

Ma question est, comment doivent-ils me payer ? Arrondir à 8,5h ? Vu que j'ai cru voir que toute demi-heure commencée était due.

Merci d'avance pour cette éclaircissement, parce qu'avec ces contrats d'intérim, je suis dans le flou... Et encore, j'ai pleins d'autres questions [smile4]

Par **moisse**, le **05/12/2013** à **18:16**

Bonsoir,

Vous serez payé sur la base du temps effectif de travail, pas une minute de plus, pas d'arrondi, du moins règlementaire.

Les entreprises qui établissent des planning avec des horaires intermédiaires, genre 15h18 ou 17h48 sont légion.